ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Affaires Financières

DAF/25-1053-24 du 07/07/2025

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE DE LA MAITRISE DES RISQUES FINANCIERS

Destinataires : M. le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur - M. le secrétaire général de l'académie - Mme et M. les secrétaires généraux adjoints de l'académie - M. le délégué régional académique - Mme et MM les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale - Mme et MM les secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale - Mmes et MM les chefs de division, de service - Mmes et MM les directeurs de service

Dossier suivi par : Mme DUPONT - Tel : 04 42 91 74 06 - Mel : DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté fixant la composition du comité de pilotage stratégique de la maîtrise des risques financiers pour l'année 2024/25.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Joël GILLARD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des affaires financières

Affaire suivie par :
Catherine Dupont
Tél : 04 42 91 74 06
DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Arrêté de composition du comité de pilotage stratégique de la maîtrise des risques financiers

**Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur,
recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
chancelier des universités,**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat,
- Vu les feuilles de route académique du 29 février 2024 et ministérielle du 31 janvier 2025 relatives à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée conjointement pour le contrôle interne financier par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et par l'académie d'Aix-Marseille,

Arrête

Article 1er : la composition du comité de pilotage stratégique du contrôle interne financier pour l'année 2024-2025 est fixée comme suit :

M. Jérôme BOURNE BRANCHU, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille ;

M. Joël GILLARD, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, en charge des moyens et de l'accompagnement des établissements, référent promoteur de la maîtrise des risques financiers ;

Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, directrice des relations et ressources humaines, secrétariat général, rectorat ;

M. Olivier ADROGUER secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence (DSDEN04) ;

M. Gabriel DUBOC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes (DSDEN05) ;

M. Dominique LEPORATI, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône, (DSDEN13) ;

M. Alain MASSENET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse (DSDEN84) ;

Mme Karima BOURICHE, directrice régionale des affaires financières de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Mme Marielle BAILBY, cheffe de la division des affaires financières de l'académie d'Aix-Marseille, référente technique de la maîtrise des risques financiers, rectorat ;

Mme Corinne BOURDAGEAU, cheffe de la division de l'accompagnement des personnels (DAP) ;

Mme Florence CARLUCCIO, cheffe de la division de l'exécution des dépenses et des recettes (DEDR), rectorat.

M. Christophe CHOURAKI, directeur régional académique adjoint des systèmes d'information (DRASI), rectorat ;

M. Karim DEHEINA, directeur régional académique de la politique immobilière de l'Etat, (DRAPIE), rectorat ;

M. Amory DELON, chef de la division des structures et moyens (DSM), rectorat ;

Mme Mélanie GALAND, directrice régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (DRA-ESRI), rectorat ;

Mme Véronique GALZY, cheffe de la division logistique (DL), rectorat ;

M. Charles-Henri GARNIER, chef de la division de l'accompagnement et du conseil aux établissements scolaires (DACES), rectorat ;

M. Nicolas GENESTOUX, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT), rectorat ;

Mme Mélina LANZI-ESCALONA, cheffe de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP), référente qualité HT2, rectorat ;

M. Jean-Michel LECLERCQ, délégué régional académique, direction départementale de la jeunesse et des sports (DRAJES) ;

Mme Valérie MISERY, cheffe de la division des personnels enseignants (DIPE), rectorat ;

M. Christian PEIFFERT, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ), référent qualité HT2, rectorat ;

Mme Karen PICANOL, directrice régionale académique des achats de l'Etat, Direction régionale académique des achats de l'Etat (DRAAE), rectorat ;

Mme Catherine RIPERTO, cheffe de la division des examens et concours (DIEC), rectorat ;

Mme Isabelle ROOS, directrice régionale académique adjointe du numérique éducatif, pôle numérique

académique (DRA-NE), rectorat ;

M. Vincent VALERY, directeur de l'école académique de la formation continue (EAFC), rectorat ;

Mme Sylvie LE GOUADEC, cheffe de bureau de la coordinatrice paye, experte qualité T2, DAF, rectorat ;

Mme Catherine DUPONT, chargée de maîtrise des risques, référente technique suppléante T2, DAF, rectorat ;

Mme Flavie LESTAMPS, chargée de coordination DAF, référente qualité T2 – HT2, DAF, rectorat ;

Article 2 : Le comité de pilotage stratégique se réunit une fois par an, sous la présidence de monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et monsieur le secrétaire général de la région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 : Le comité de pilotage stratégique dresse un bilan de la campagne de maîtrise des risques financiers de la période écoulée et définit les orientations de l'académie d'Aix-Marseille et des services régionaux, dont le siège est situé dans l'académie d'Aix-Marseille, en matière de contrôle interne financier et d'actions de maîtrise des risques pour la période 2024-2025.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 juin 2025

Benoit DELAUNAY